

Pôle d'évaluation domaniale  
Téléphone : 02 62 94 05 83  
Mél. : [drfip974.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip974.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion  
7 avenue André Malraux CS 21015  
97744 Saint-Denis Cedex 9

POUR NOUS JOINDRE :

Saint-Denis, le 21 mars 2023

Affaire suivie par : Bruno TETAUD  
Téléphone : 06 92 76 64 81  
courriel : [bruno.tetaud@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:bruno.tetaud@dgfip.finances.gouv.fr)  
Réf. DS : 11810351  
Réf OSE : 2023-97414-20752

SHLMR

## LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : **HE 41**, saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis précédent.

Par une saisine du 16 mars 2023, vous sollicitez la prorogation de la valeur vénale de la parcelle HE 41 de 7 839 m<sup>2</sup> située sur la commune de Saint-Louis.

En effet, vous indiquez que le précédent avis référencé (Réf. DS : 7645258, Réf OSE : 2022-97414-09142) a atteint sa durée de validité, qu'un accord de prix entre les parties a été trouvé sur la base de l'avis en question, et que la rédaction des actes notariés n'est pas achevée à ce jour.

Selon vos observations, aucune modification concernant le bien n'est intervenue depuis la précédente évaluation par le pôle d'évaluation domaniale.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la valeur vénale fixée à

**657 000 € hors droits et charges, avec une marge d'appréciation de ± 10 %**,

est reconduite. Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de cette valeur.

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur régional et par délégation,  
Le Responsable adjoint de la division du patrimoine



Alban MARNIER  
Inspecteur principal des Finances publiques